



ENGAGEMENTS

Point 3 de l'ordre du jour

Point 3.1 de l'ordre du jour

Objet : **mise en séparatif « Route de Lucens »**

Emplacement : **secteur Villeneuve**

Demande de crédit – CHF 1'200'000.-

- *Financement : CHF 1'200'000.- par emprunt*
- *Amortissement : à raison de 1,25% par année, dès 2027*
- *Intérêt estimé : 1,5%*
- *Nouvelle charge annuelle estimée à CHF 33'000 pendant 80 ans*

Le Conseil communal sollicite l'Assemblée communale pour l'octroi d'un crédit d'engagement relatif au projet de mise en séparatif des eaux usées et des eaux claires dans le secteur de la « Route de Lucens » à Villeneuve.

Actuellement, l'ensemble des eaux usées (EU) et des eaux de pluie du secteur se mélangent. Par temps de pluie, ce mode d'évacuation implique un déversement des eaux mélangées (EC et EU) vers la station d'épuration qui doit traiter un volume d'eau excédentaire important. Le réseau unitaire achemine également des eaux claires parasites par temps sec qui surchargent la station d'épuration inutilement.

Objectifs

Assurer le respect de la législation en vigueur, notamment la Loi sur la protection des eaux (LEaux), par la séparation des eaux claires et des eaux usées. Les mesures envisagées comprennent :

- ✓ La mise en conformité du réseau d'assainissement
- ✓ Le remplacement des installations arrivées en fin de vie
- ✓ L'amélioration de la qualité des eaux de la Broye

Notre Commune a adhéré au projet régional d'Épuration Moyenne Broye (EMB), qui regroupe 29 communes vaudoises et fribourgeoises.

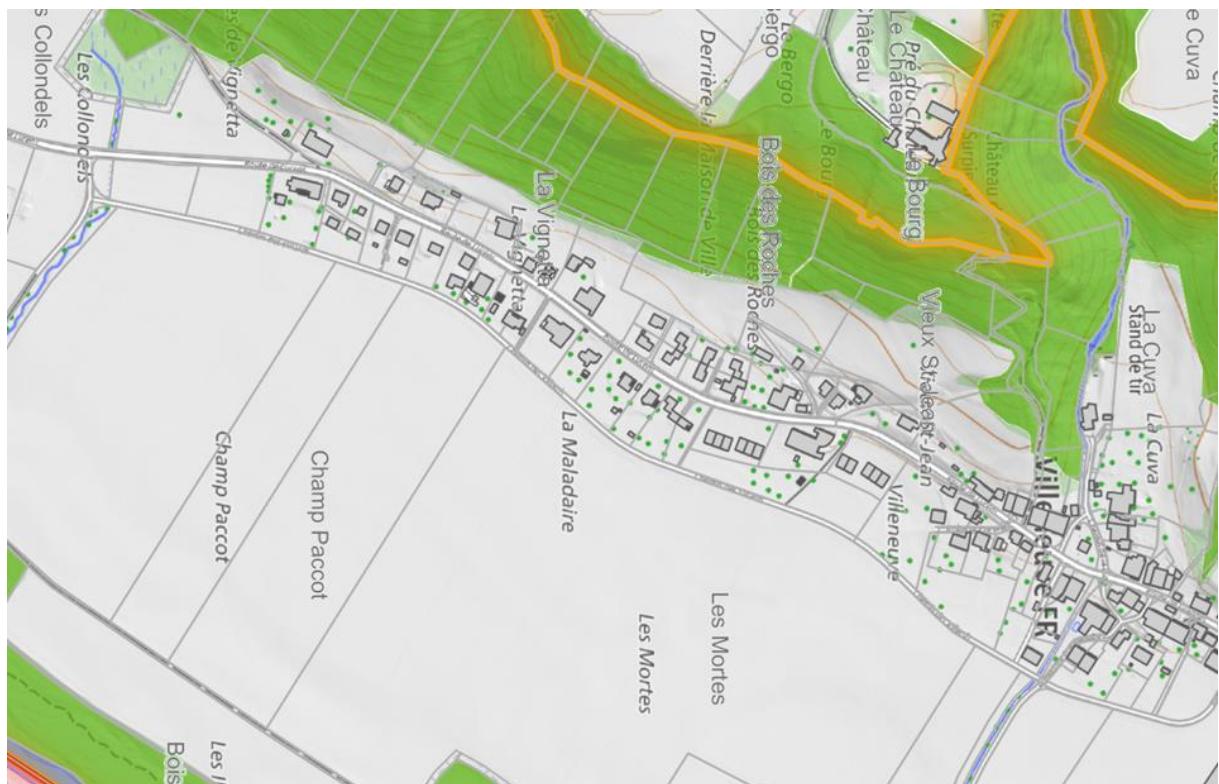
Dans ce cadre, la méthode de facturation tiendra compte de la surface des parcelles mal raccordées. Grâce à la mise en séparatif, les coûts seront réduits pour notre Commune.

Descriptif

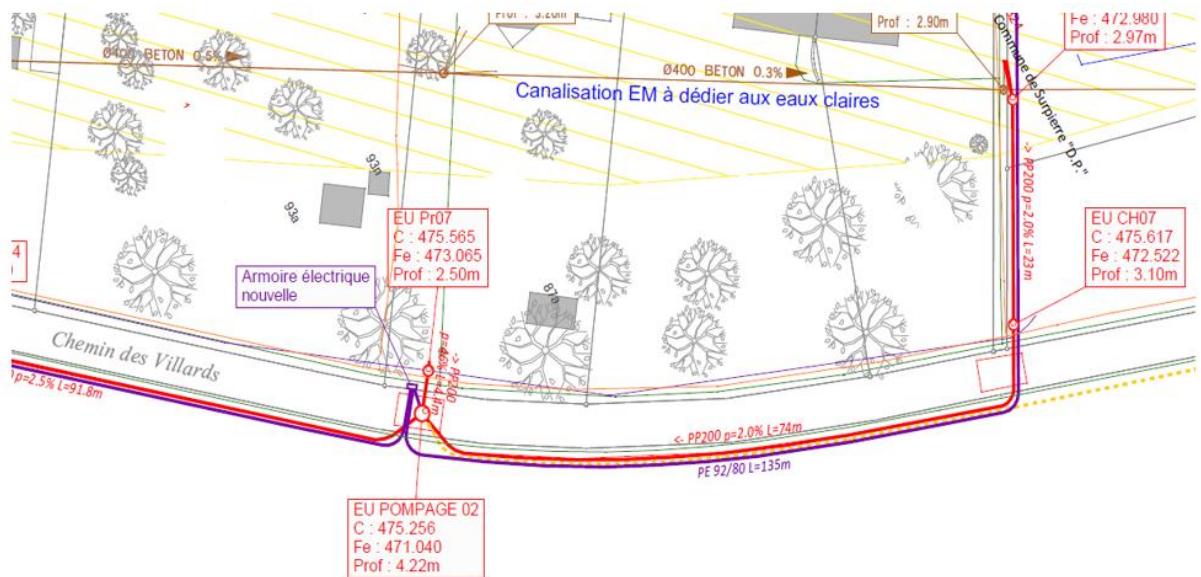
Actuellement, le réseau d'assainissement du secteur est en système unitaire, collectant à la fois les eaux usées et les eaux claires. La mise en séparatif permettra de séparer ces deux types d'eaux.

Un nouveau collecteur pour la récolte des eaux usées va être construit le long du chemin AF (remaniement) côté champ cultivé. La faible pente naturelle du secteur oblige la pose de deux stations de pompage. Les nouvelles canalisations seront installées entre 1 m et 4,5 m de profondeur. Le collecteur des eaux mixtes actuel sera utilisé pour acheminer les eaux claires en direction de la Broye.

Enfin, un point de raccordement sera attribué à chaque propriétaire du secteur qui devra s'y raccorder et mettre en conformité ses infrastructures en respectant la mise en séparatif par ses propres moyens, tant du point de vue financier que technique



Plan de situation du projet



Plan d'une partie du projet

Aspect financier

	Montants
Génie civil	735'000
Fourniture station de pompages	110'000
Chemisage	30'000
Electricité	60'000
Sanitaire	10'000
Honoraires ingénieur	60'000
Honoraires géomètre (servitudes et relevé du cadastre souterrain)	10'000
Divers et imprévu (env. 10%)	95'000
Sous-total HT	1'110'000
TVA - 8,1 %	89'910
Total TTC	1'199'910
Arrondi TTC	1'200'000

Point 3.2 de l'ordre du jour

Objet : mise en séparatif « Route de Granges »
Emplacement : secteur Villeneuve

Demande de crédit – CHF 500'000.-

- Financement : CHF 500'000.- par emprunt
- Amortissement : à raison de 1,25% par année, dès 2027
- Intérêt estimé : 1,5%
- Nouvelle charge annuelle estimée à CHF 13'750 pendant 80 ans

Le Conseil communal sollicite l'Assemblée communale pour l'octroi d'un crédit d'engagement relatif au projet de mise en séparatif des eaux usées et des eaux claires dans le secteur de la « Route de Granges » à Villeneuve.

Ce projet a été volontairement dissocié de celui de la Route de Lucens afin de :

- 1 EVITER le blocage simultané des deux projets en cas de procédure liée à la mise à l'enquête ;
- 2 FAVORISER une mise en concurrence élargie, en permettant à des entreprises de plus petite taille de soumissionner.

Actuellement, l'ensemble des eaux usées (EU) et des eaux de pluie du secteur se mélangent. Par temps de pluie, ce mode d'évacuation implique un déversement des eaux mélangées (EC et EU) vers la station d'épuration qui doit traiter un volume d'eau excédentaire important. Le réseau unitaire achemine également des eaux claires parasites par temps sec qui surchargent la station d'épuration inutilement.

Objectifs

Assurer le respect de la législation en vigueur, notamment la Loi sur la protection des eaux (LEaux), par la séparation des eaux claires et des eaux usées. Les mesures envisagées comprennent :

- ✓ La mise en conformité du réseau d'assainissement
- ✓ L'amélioration de la qualité des eaux de la Broye

Notre Commune a adhéré au projet régional d'Épuration Moyenne Broye (EMB) qui regroupe 29 communes vaudoises et fribourgeoises.

Dans ce cadre, la méthode de facturation tiendra compte de la surface des parcelles mal raccordées. Grâce à la mise en séparatif, les coûts seront réduits pour notre Commune.

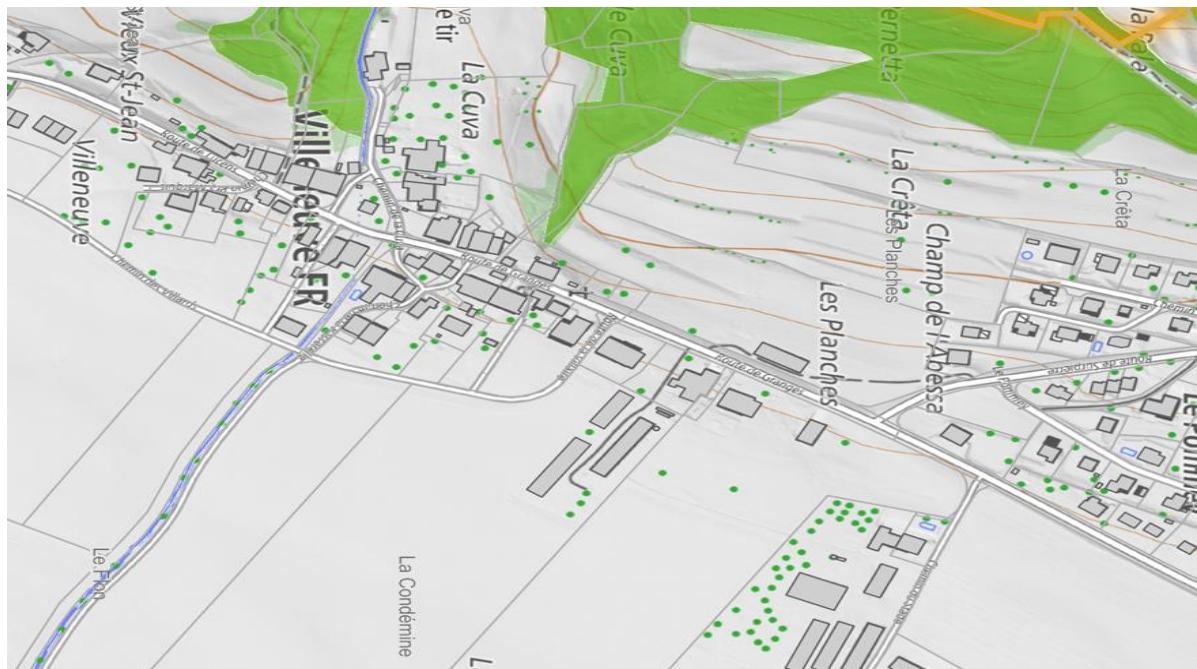
Descriptif

Actuellement, le réseau d'assainissement du secteur fonctionne en système unitaire, collectant à la fois les eaux usées et les eaux claires. Les secteurs en amont, l'Abessa et le Pommey, sont déjà équipés d'un système séparatif. Toutefois, leur exutoire se déverse dans un collecteur unitaire situé sur la Route de Granges.

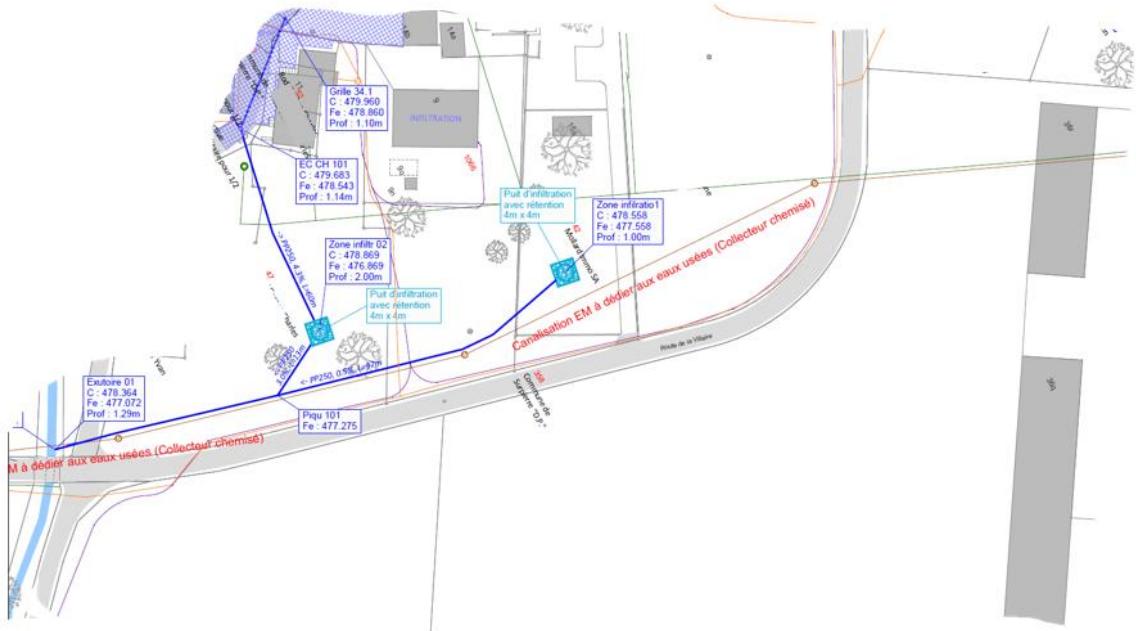
Ce collecteur fera l'objet d'une réhabilitation par chemisage. Définition : Le chemisage de canalisation est une technique de réhabilitation non destructive qui consiste à réparer une canalisation endommagée en insérant une gaine imprégnée de résine durcissable. Une fois polymérisée, cette résine forme un nouveau revêtement étanche et solide.

Des puits d'infiltration seront réalisés afin de recueillir les eaux claires du secteur.

Chaque propriétaire devra mettre en conformité ses installations en procédant à la séparation des eaux usées et des eaux claires, par ses propres moyens, tant sur le plan technique que financier.



Plan de situation du projet



Plan d'une partie du projet

Aspect financier

	Montants
Génie civil	275'000
Chemisage	115'000
Honoraires ingénieur	20'000
Honoraires géomètre (servitudes et relevé du cadastre souterrain)	10'000
Divers et imprévu (env. 10%)	42'500
Sous-total HT	462'500
TVA - 8,1 %	37'462,50
Total TTC	499'962,50
Arrondi TTC	500'000